



Brochure synthèse du rapport de recherche-action

LE MODÈLE DU CARREFOUR SÉCURITÉ EN VIOLENCE CONJUGALE

Documentation des pratiques qui visent la création
de « non-événements »

◀ MISE EN CONTEXTE

La violence conjugale est la forme de violence la plus commune sur le territoire canadien, comme à l'échelle mondiale (Shina, 2013). Au Québec en 2015, la violence conjugale représente 30,2 % de tous les crimes commis envers la personne (Ministère de la Sécurité publique, 2017). Les tentatives de meurtre et les voies de fait graves, de même que les homicides conjugaux sont parmi les crimes les plus graves commis en contexte conjugal. Il est également documenté que certains conjoints se suicident et entraînent dans la mort leur conjointe ou ex-conjointe, ainsi que leurs enfants.

Or, il est souvent possible de prévoir ces risques et donc d'agir pour les réduire. Il est toutefois très complexe pour un seul organisme de favoriser la sécurité des victimes de violence conjugale et de leurs proches, incluant le conjoint ou l'ex-conjoint (risques suicidaires). En effet, la nature psychosociale des événements de violence conjugale, jumelée à leur judiciarisation systématique, complexifie l'analyse des situations. Par ailleurs, les limites du mandat respectif des organisations viennent rapidement réduire les possibilités d'actions. Pour atténuer ces obstacles, il est donc nécessaire d'instaurer une collaboration entre différents acteurs et actrices de la communauté, afin d'agir de manière plus efficace que ne pourrait le faire une seule organisation ou un seul secteur.

C'est dans le but de favoriser cette collaboration intersectorielle qu'ont été mis en place, au Québec comme ailleurs dans le monde, des mécanismes d'évaluation et d'intervention concertée à partir des années 2000. Le Carrefour Sécurité en violence conjugale est l'un d'eux.

Le Carrefour Sécurité en violence conjugale (CSVC)

Le CSVC a pour objectif d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et de leurs proches, incluant le conjoint ou ex-conjoint (risques suicidaires). À l'instar des autres modèles québécois d'action concertée pour améliorer la sécurité, il a pour mission de prévenir les risques de blessures graves et d'homicide. Pour ce faire, dans les régions où le modèle du CSVC est implanté par exemple la Mauricie, la Capitale-Nationale, le Bas-Saint-Laurent, son application s'actualise par la mise en place d'équipes multidisciplinaires en évaluation et en gestion des risques visant la sécurité en contexte de violence conjugale. L'outil d'évaluation utilisé est la grille Vigie violence conjugale (Vigie VC).

La **grille Vigie VC** permet de colliger les informations (contexte conjugal et parental, indicateurs actuariels, cliniques et scientifiques) et de faire ainsi une analyse de la situation. Un code peut alors être attribué, selon le niveau de risque associé à la situation : de blanc à rouge, rouge étant associé à la présence d'un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures graves est présent. L'identification des partenaires intersectoriels est ensuite réalisée et les suivis nécessaires peuvent être faits.

Le CSVC offre aussi des formations aux partenaires et les accompagne dans l'évaluation des risques et le développement de pratiques intersectorielles.

PROJET «NON-ÉVÉNEMENT»

Le CSVC a souhaité mener une recherche-action afin de mieux documenter les pratiques d'actions concertées en matière de prévention des homicides dans un contexte de violence conjugale. Le projet « non-événement » a été mis sur pied en visant deux objectifs :

- Documenter les actions internes aux organisations et les actions intersectorielles des partenaires du modèle du CSVC.
- Comprendre les effets de l'application du modèle du CSVC sur les pratiques adoptées par ses partenaires dans le but de diminuer les risques de blessures graves et de mort en contexte de violence conjugale.

QU'EST-CE QU'UN « NON-ÉVÉNEMENT »

Un « non-événement » est un événement pressenti qui ne survient pas. Ce pressentiment s'appuie sur l'intuition et l'expérience personnelle et professionnelle de l'intervenant.e, de même que sur son jugement clinique, ou encore sur l'évaluation de la sécurité que la personne a effectuée. De plus, les partenaires tentent d'empêcher sa survenue en travaillant à diminuer les risques pour la sécurité grâce à la mise en place d'une gestion multipartenariale efficace de ceux-ci et d'actions intrasectorielles et intersectorielles¹ cohérentes et concertées.

¹ Inspirée de la définition de l'OMS (1997) : l'action intersectorielle se définit par les liens de collaboration ou partenariaux entre des intervenantes et intervenants d'une même organisation ou provenant d'organisations de différents secteurs dans le but d'agir de façon concertée sur une situation problème de manière plus efficace que ne pourrait le faire un seul secteur ou une seule organisation. Pour le CSVC, intrasectorielle réfère aux interventions internes de chacune des organisations et intersectorielle réfère aux interventions entre les organisations provenant de divers secteurs concernés par la situation à résoudre. L'action intersectorielle favorise ainsi un arrimage entre les différentes logiques d'intervention qui mobilisent les actrices et les acteurs.

MÉTHODOLOGIE EN BREF

Pour atteindre les objectifs du projet, deux types de collecte de données ont été réalisés de septembre 2018 à novembre 2019.

Une collecte de données en continu :

La collecte de données a puisé ses sources dans la pratique d'accompagnement du CSVC et plus spécifiquement par le biais :

- D'observation participante des rencontres multipartenaires (8) tant en Mauricie, dans la Capitale-Nationale qu'au Bas-Saint-Laurent;
- D'écoute des appels logés au CSVC (101 appels pour 37 situations à haut risque);
- De la rédaction d'un journal de bord.

Quatorze (14) entrevues individuelles réalisées par deux membres de l'équipe auprès de différents acteurs et actrices :

- Travailleuses en maison d'aide et d'hébergement (5)
- Intervenant dans un centre d'aide pour conjoints à comportements violents et contrôlants (1)
- Intervenantes dans un centre résidentiel communautaire (CRC) (2)
- Travailleuse dans un centre de femmes (1)
- Intervenante (1) et cheffes de service (2) de CISSS-CIUSSS²
- Policiers (2)

L'ensemble des données recueillies a été analysé par une codification des observations et interventions pratiquées tant par les partenaires lors de rencontres multipartenaires, que par l'équipe du CSVC lors d'accompagnement dans des situations réelles de gestion du niveau de risque. Les interventions consignées dans le journal de bord ont été codifiées, situation par situation, afin de repérer finement les séquences de discussion, d'analyse et de décisions au cours des interactions entre les partenaires et au sein de chaque organisation impliquée. Un processus de réflexion dans l'action (pendant qu'elle se réalise) et sur l'action (la pratique) a permis de modéliser le processus de prise de décision dans la gestion du risque des homicides en contexte de violence conjugale et d'en percevoir les effets. Il s'agit d'une méthode d'analyse réflexive sur la pratique qui combine une réflexion individuelle et construite à partir des échanges du groupe et des opérations concrètes menées en cours de processus (méthode d'analyse inductive inspirée des approches d'analyse fondées sur la pratique réflexive et la théorisation ancrée).

² Centre intégré de santé et de services sociaux et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CISSS-CIUSSS)

PRINCIPAUX RÉSULTATS

DÉMARCHE PARTENARIALE D'ÉVALUATION ET DE GESTION DES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ EN VIOLENCE CONJUGALE : UNE TRAJECTOIRE EN 7 ÉTAPES

L'analyse des données recueillies, à partir des récurrences de chacune des situations, a permis de faire émerger un processus en sept étapes. La trajectoire du traitement des dossiers à haut risque présente des actions qui peuvent avoir lieu au sein de chacune des organisations concernées, mais aussi entre les organisations partenaires qui proviennent de différents secteurs d'intervention (actions intersectorielles).

1. Identification de la situation à risque

La première étape est celle où un partenaire prend conscience des risques pour la sécurité en raison d'une information qu'il a reçue.

2. Évaluation de la sécurité

La seconde étape est celle où le partenaire procède à l'évaluation de la sécurité.

3. Contact initial avec un partenaire

La troisième étape est celle où une organisation décide d'amorcer la communication, de parler de la situation avec un ou des partenaires susceptibles de pouvoir jouer un rôle dans la situation afin de réduire les risques pour la sécurité.

4. Échange d'informations avec ou sans données nominatives et évaluation partenariale de la sécurité

La quatrième étape est le partage d'informations avec ou sans données nominatives et l'évaluation partenariale de la sécurité.

5. Communication avec d'autres partenaires ou rencontre multipartenaires

La cinquième étape est l'identification et la communication avec d'autres partenaires pouvant contribuer à la réduction des risques. Ces communications peuvent se faire au téléphone ou, parfois, lors de rencontres multipartenaires, soit des rencontres de gestion collective des risques où les personnes intervenantes sont invitées à réagir.

6. Intervention concertée

La sixième étape est la mise en place d'actions intersectorielles cohérentes et concertées.

7. Suivi et réévaluation : d'autres actions ou fin de l'intervention concertée

La septième étape est le suivi et la réévaluation de la sécurité par les partenaires. Cette dernière étape du processus peut être la fin de l'intervention concertée à un temps donné. Cependant, le processus proposé d'évaluation et de gestion des risques pour la sécurité peut être réactivé plus ou moins longtemps après selon les différents événements qui surviennent.

Le rapport de recherche intégral présente des histoires de cas exposant ces sept étapes de la trajectoire.

EFFETS DU MODÈLE CSVIC SUR LES PRATIQUES ADOPTÉES PAR SES PARTENAIRES

Les intervenantes et intervenants ont aussi livré plusieurs informations donnant à remarquer clairement les risques entourant les situations auxquelles ils sont parfois confrontés, ainsi que les conditions pouvant être mises en place pour en réduire l'intensité et la gravité. De plus, les témoignages recueillis illustrent concrètement la pertinence d'utiliser la grille Vigie VC, de même que les actions intrasectorielles et intersectorielles pouvant en découler et finalement, conduire à un non-événement.

Une meilleure évaluation des risques grâce à la grille Vigie VC

La grille Vigie VC, en permettant de regrouper les informations que chacun possède, favorise une évaluation des risques pour la sécurité tenant compte de l'ensemble de la situation. Le fait d'avoir « un autre éclairage » peut favoriser une évaluation des risques plus proche de la réalité lorsque les acteurs partagent leurs informations et que celles-ci se complètent pour former un tout plus cohérent. Utiliser la grille Vigie VC permet aux différent.e.s intervenant.e.s d'élargir leurs horizons sur les questions à poser à la personne au cœur de la situation potentiellement à risque.

« Parfois je pensais que c'était rouge et finalement, avec les nouvelles informations, c'est moins pire. Ça ne baisse pas notre vigilance, mais ça nous rassure. On sait que monsieur est à tel endroit, qu'il a tel ou tel service, qu'il y a du monde autour qui s'en occupe pendant que nous on peut cheminer avec la femme. »

(Intervenante en maison d'hébergement)

Savoir quand lever la confidentialité

La connaissance et la compréhension, par l'ensemble des intervenant.e.s, des lois entourant la levée de la confidentialité et du secret professionnel s'avèrent primordiales afin de favoriser la communication entre eux et le partage d'informations.

Ainsi, c'est en tenant compte des lois qui régissent la levée de la confidentialité et du secret professionnel en cas de danger que le modèle du CSVIC et l'outil d'évaluation Vigie VC ont été développés. À ce titre, lorsque l'évaluation réalisée à l'aide de la grille Vigie VC conclut à un risque sérieux de mort, dont le suicide, ou de blessures graves, c'est-à-dire lorsqu'un code rouge est établi, l'intervenant.e a le pouvoir de lever la confidentialité et le secret professionnel. Le partage de l'information dans ces situations permet aux autres partenaires de mieux orienter leurs propres actions.

Une meilleure communication pour guider l'action

Le langage commun développé autour de la grille Vigie VC facilite la communication entre les partenaires.

« Moi je trouve ça simple de discuter, on a un langage commun avec la grille, les mêmes indicateurs de risque, donc on se comprend mieux et si nécessaire on s'aligne plus vite pour protéger tout le monde. »

(Intervenante en CRC)

Mettre en relation des partenaires indispensables – L'accès à une personne-ressource

Une des stratégies qui est déterminante dans la réussite de l'application du modèle est l'identification de personnes-ressources, aussi appelées répondantes, dans chacune des organisations partenaires. En effet, pour que le modèle soit efficient, il est primordial que chacune des organisations identifie des personnes-ressources avec qui les autres partenaires peuvent communiquer lorsque des risques pour la sécurité sont présents et qu'un travail en concertation est nécessaire pour les réduire. Or, pour les organisations « le fait de savoir qui appeler », « de parler à quelqu'un qui est formé CSVC, qui comprend de quoi je lui parle » facilite la rapidité des communications et la mise en place de filets de sécurité. Par ailleurs, le fait que la liste des personnes-ressources soit tenue à jour par le CSVC est extrêmement précieux pour les partenaires qui savent précisément à qui référer dans une situation d'urgence.

Un plus grand pouvoir d'agir des intervenant.e.s

Le travail en partenariat offre aussi aux intervenantes et intervenants impliqués la possibilité de partager rapidement avec d'autres professionnel.le.s leurs inquiétudes et leurs craintes pour la sécurité. Cela a pour effet de réduire le sentiment d'impuissance qui est alors vécu devant la situation, et d'accroître le pouvoir d'agir.

« J'avais des craintes pour la sécurité d'une femme et de ses enfants et j'ai appelé la maison de transition responsable du suivi de monsieur pour les partager. J'ai été reçue, écoutée. Après, la maison de transition m'a rappelée et m'a informée des mesures qui allaient être mises en place autour de monsieur et des services qu'il avait déjà. Eux aussi ont été mis dans le coup. L'intervenante m'a aussi dit d'encourager madame à porter plainte. Quand j'ai raccroché, j'étais tellement soulagée, je savais qu'ensemble on avait empêché quelque chose, je suis certaine que si nous ne nous étions pas concertées il serait arrivé quelque chose à la femme et probablement à ses enfants. Je respirais mieux. »

(Intervenante en maison d'hébergement)

« LEÇONS À TIRER DE L'ANALYSE DU MODÈLE CSVC

- La présence d'une ressource pivot, comme le CSVC, permet de mettre en relation tous les acteurs et actrices autour d'une situation à risque dans l'analyse et la prise de décision.
- La tenue de rencontres multipartenaires entre les actrices et acteurs concernés par une situation à haut risque permet de tisser un filet de sécurité diminuant les risques.
- La connaissance et la compréhension de la législation permettent l'échange d'informations entre les différents partenaires.
- La présence d'une personne-ressource (ou personne répondante) au sein de chaque organisation, qui est à la fois responsable de l'évaluation des risques et des communications avec les personnes désignées dans les autres organisations, facilite la collaboration.
- L'utilisation d'un outil d'évaluation de la sécurité en violence conjugale peut favoriser le développement d'un langage commun à tous les partenaires impliqués dans l'évaluation du risque.

« CONCLUSION

Le modèle d'évaluation et de gestion des risques en contexte de violence conjugale du Carrefour Sécurité violence conjugale, avec son outil d'évaluation Vigie VC, atteint son objectif d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et de leurs proches, incluant le conjoint ou ex-conjoint. Si le projet « non-événement » n'a pas pu mesurer précisément l'impact du modèle d'actions concertées du CSVC sur la diminution du nombre d'événements qui ont été prévenus et qui sont ainsi devenus des « non-événements », il a montré les effets positifs des actions intrasectorielles et intersectorielles sur la diminution du risque.

CRÉDITS

Rédaction de la brochure synthèse :

Annabelle Seery et Lise St-Germain, Centre de recherche sociale appliquée

Avec la collaboration de :

Karine Messier Newman, CSVC, et Sylvie Hamel, Université du Québec à Trois-Rivières

Révision linguistique :

Micheline Clermont

Conception graphique et mise en page :

Josianne Cloutier

Droit de reproduction

© CRSA, 2021

ISBN 978-2-924046-41-8 (version numérique)

ISBN 978-2-924046-50-0 (version imprimée)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Pour citer ce document

Seery, Annabelle et Lise St-Germain. 2021. Brochure synthèse du rapport « Le modèle du Carrefour Sécurité en violence conjugale. Documentation des pratiques qui visent la création de « non-événements ». Centre de recherche sociale appliquée (CRSA).



Le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) soutient le développement du pouvoir d’agir des collectivités et des organisations. À cette fin, il recourt à la recherche sociale pour accompagner les groupes dans leur analyse des problèmes sociaux et la synthèse de leurs pratiques. Son approche participative favorise le croisement des savoirs théoriques et d’action, ainsi que le transfert continu des connaissances.



Pour consulter le rapport complet : www.csvc.ca